



INFO PRESSE

Date : 01/03/2025

De la part de la Direction de la communication
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

Grand Chambéry participe à la quinzaine «Tous au compost !»

Du 9 au 12 avril, Grand Chambéry participe à la 12e quinzaine nationale « Tous au compost ». C'est l'occasion idéale pour (re)découvrir la dynamique mise en place par l'Agglomération pour que chacun puisse trouver le mode de compostage qui lui convient sur le territoire : composteur partagé, individuel, collectable ou lombricomposteur.

Les animations proposées se passeront à la déchetterie de Bissy : un stand pour expliquer et promouvoir le compostage, mais aussi des conseils de gestion de ses végétaux pouvant, pour certains, être mis dans le compost (feuilles mortes, fleurs fanées, broyat de branches...). Une démonstration de broyeur sera également proposée.
Des composteurs individuels seront distribués gratuitement.

Un engagement fort pour favoriser le compostage

Hormis cette action de sensibilisation nationale, Grand Chambéry œuvre quotidiennement pour inciter au compostage : accompagnement à l'installation d'un site de compostage partagé, déploiement de composteurs collectables dans les zones urbaines, mise à disposition gratuite de composteurs individuels pour les habitants disposant d'un jardin ou de lombricomposteur pour les habitants sans jardin.

Enfin, le broyat étant un apport de matière sèche de qualité pour un composteur, Grand Chambéry propose aussi un service de prêt de broyeurs.

Retrouvez tous les détails de ces offres sur grandchambery.fr – rubrique Déchets

GRAND CHAMBERY

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex - 04 79 96 87 35



grandchambery.fr



[grandChambery](https://www.facebook.com/grandChambery)



[grandChambery](https://twitter.com/grandChambery)



[grandchamberyofficiel](https://www.instagram.com/grandchamberyofficiel)



[grandchambery](https://www.youtube.com/grandchambery)

Mais au fait, pourquoi composter ?

Une poubelle contient en moyenne 30% de biodéchets. Lorsque ces derniers ne sont pas compostés, et donc jetés dans le bac des ordures ménagères destinées à la collecte puis à l'incinération, ils génèrent une consommation d'énergie conséquente en transport et en incinération.

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Les biodéchets sont des déchets biodégradables constitués, pour l'essentiel, des épluchures ou des restes de légumes et de fruits. Le compost est un excellent engrais pour le potager et les plantes.

Alors tous au compost !!!